	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 30 juin 2023</b>	<b>N° 2023-308</b>

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON  
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY  
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE  
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES  
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE  
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE  
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Jérôme PESKINA à M. Christophe DUPRAT  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45  
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50  
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50  
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50  
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20  
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00  
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20  
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00  
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50  
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30  
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45  
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30  
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00


**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30  
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50  
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50  
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30  
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30  
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30  
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30  
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00  
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00  
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30  
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50  
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30  
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20  
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55  
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45  
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50  
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30  
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20  
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10  
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10  
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40  
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

**EXCUSE(S) :**

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

	<b>Conseil du 30 juin 2023</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction Développement Economique	<b><i>N° 2023-308</i></b>

---

**Economie sociale et solidaire (ESS) - Feuille de route 2022-2026 - Action spécifique ESS et artisanat - Subventions à la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) Nouvelle-Aquitaine et à la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) Nouvelle-Aquitaine - Décision - Autorisation - Convention**

---

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Présentation de la CRESS Nouvelle-Aquitaine et de la CMA Nouvelle-Aquitaine**

La CRESS Nouvelle-Aquitaine est l'interlocuteur réseau de Bordeaux Métropole sur l'ESS. Son rôle est :

- d'appuyer, accompagner, engager les politiques publiques en faveur de l'ESS, avec une mission de plaidoyer (évaluation et évolutions de la Loi Hamon sur l'ESS de 2014, responsabilité territoriale des entreprises, etc.), la sensibilisation des politiques publiques sur l'ESS, la mise en œuvre et l'engagement des politiques publiques en faveur de l'ESS (support de diagnostics territoriaux, feuilles de route, etc.), et le développement de partenariats (ADEME, RTES, Banque des territoires, etc.),
- de soutenir et développer les acteurs et les territoires, avec la structuration d'une offre d'accueil, d'information et d'orientation des entreprises et porteurs de projets, le soutien aux dynamiques territoriales (transition écologique et énergétique, appels à projets, Pôles territoriaux de coopération économique, etc.), et le développement de la collaboration et des coopérations économiques régionales ainsi qu'infra-territoriales (Parcours achats socialement et écologiquement responsables, lien avec les chambres consulaires, ESSpresso, RiclESS, etc.),
- de communiquer et sensibiliser sur l'ESS, avec un rôle de centre de ressources ESS régional, les actions de sensibilisation et d'éducation à l'ESS, et la valorisation des acteurs ESS et initiatives ESS dans les territoires,
- de représenter le territoire dans les instances et gouvernances de l'ESS, à travers notamment son rôle auprès d'ESS France, l'animation de la gouvernance régionale de l'ESS avec ses administrateurs au sein des territoires, et les représentations nationales et internationales (CESER Nouvelle-Aquitaine, ESS France, Forum mondial de l'ESS, etc.).

La CMA Nouvelle-Aquitaine est l'interlocuteur réseau et métiers de Bordeaux Métropole sur l'artisanat. Avec 21 848 entreprises et 25 000 salariés recensés en 2022 sur le territoire métropolitain, l'artisanat représente un enjeu économique et d'emplois de premier ordre.

Ses actions se focalisent sur :

- le développement des entreprises artisanales, avec un accompagnement et des conseils sur-mesure pour les créateurs d'entreprises artisanales, la mise en œuvre

d'une offre globale de services aux artisans pour leur permettre d'optimiser leur savoir-faire et leur compétitivité, et l'accompagnement des entreprises dans leurs mutations (écologiques, sociales, numériques, etc.),

- la mise en place de stratégies d'actions du réseau, avec le développement de l'apprentissage dans le secteur artisanal, la mise en œuvre d'un dispositif d'acquisition de compétences pour les jeunes et adultes, et la mise en œuvre de formations spécifiques pour les chefs d'entreprises artisanales, leur conjoint, leurs salariés, ainsi que pour les créateurs et repreneurs d'entreprises,
- le rôle de support au réseau artisanal, avec l'animation de commissions territoriales dans les départements mettant en lien artisans et élus locaux, et avec une offre de services sur-mesure aux intercommunalités pour le développement et l'aménagement du territoire en lien avec la dynamique artisanale.

### **Plan d'action spécifique 2023 « ESS et artisanat » porté par la CRESS et la CMA**

La CRESS et la CMA ont travaillé ensemble en lien avec Bordeaux Métropole à la suite de la crise sanitaire de 2020 pour affiner et mieux cibler les bénéficiaires du plan de relance métropolitain. Aujourd'hui, fortes de ce rapprochement et de volontés de missions communes pour mixer l'ESS et l'artisanat dans le territoire métropolitain, les 2 chambres proposent aujourd'hui un plan d'actions commun intitulé « ESS et artisanat » pour 2023, lequel repose sur 4 axes :

#### 1/ Benchmark des actions menées par le réseau des CMA / consulaires / collectivités sur la thématique de l'ESS

##### *Constat*

Il n'y a pas de partage d'informations ni de connaissance des initiatives Artisanat & ESS en France.

##### *Objectifs*

- Identifier et recenser les actions et partenariats existant au niveau national entre les Chambres de métiers et de l'artisanat, les Chambres de commerce et d'industrie et les Chambres régionales de l'ESS
- Collecter de la ressource (exemple : initiatives inspirantes, cadre légal et réglementaires, etc.)

##### *Mode opératoire*

- Recherche documentaire
- Prise de contacts et analyse

##### *Livrable*

Synthèse des éléments recueillis (document coconstruit entre la CMA et la CRESS)

##### *Calendrier*

2ème trimestre 2023

#### 2/ Etude de la place de l'ESS dans l'artisanat

##### *Constat*

Il existe un manque de visibilité sur l'importance de l'ESS dans l'artisanat (pas d'identification des entreprises de l'ESS dans le Répertoire des Métiers, problématique de mise à jour des informations de l'entreprise sur son appartenance ou non au champ de l'ESS)

##### *Objectifs*

- Réaliser un état des lieux des entreprises du ressort de l'ESS faisant partie de l'artisanat sur Bordeaux Métropole : typologie d'entreprises, activités, implantation, poids de l'ESS dans l'artisanat métropolitain,

- Identification des zones d'ombres et angles morts : activités artisanales soumises à qualification, immatriculation au Répertoire des Métiers, Coopératives d'activités et d'emplois, points législatifs, etc.

#### *Mode opératoire*

Croisement des fichiers CMA et CRESS en utilisant notamment :

- la liste des codes d'activités dédiés à l'artisanat (nomenclature NAFA),
- le Répertoire des Métiers,
- la liste des structures de l'ESS de la CRESS.

#### *Livrable*

- Livrable « Panorama Artisanat & ESS sur Bordeaux Métropole »,
- Rapport d'étonnement Artisanat & ESS (Prise en compte des obligations du RGPD dans le travail collaboratif).

#### *Calendrier*

3ème trimestre 2023

Présentation du Panorama sur un évènement de Bordeaux Métropole en fin d'année 2023 (Mois de l'ESS, autre), avec en parallèle la signature officielle d'une convention de partenariat entre CMA et CRESS sur un temps évènementiel.

### 3/ Accompagnement à la montée en compétence réciproque des agents de la CMA sur l'ESS et des équipes de la CRESS sur l'artisanat

#### *Constat*

Il existe un manque de connaissance des agents de la CMA en création et développement sur les spécificités de l'ESS, et des salarié.es de la CRESS sur les spécificités de l'artisanat. En conséquence il persiste un manque d'information auprès des porteurs de projet en création-reprise et en développement sur l'ESS, pouvant amener à des erreurs d'orientation ou de conseil.

#### *Objectifs*

1. Informer et acculturer les agents de la CMA en création-reprise d'entreprise et en développement/transmission sur les spécificités liées à l'ESS (valeurs, formes juridiques, dispositifs et acteurs du territoire...),
2. Informer et acculturer les équipes de la CRESS sur les spécificités liées à l'artisanat (métiers, formations, qualifications, réglementations...),
3. Construction du « Guide du conseiller d'entreprise artisanale & ESS ».

#### *Mode opératoire*

1. Montée en compétence des services Création d'entreprise & Développement d'entreprise de la

CMA :

- Premier niveau : intervention en réunion de service création (2 x 1 heure) pour l'ensemble des salarié.es des services Création d'entreprise de la CMA,
- Deuxième niveau : demi-journée à destination des conseillers en création et des conseillers en évolution professionnelle ainsi que des conseillers du service de développement des entreprises,

2. Montée en compétences des équipes de la CRESS sur l'artisanat :

- un format d'une demi-journée lors d'une réunion d'équipe dédiée avec sollicitation des animateurs territoriaux et des pôles de ressources régionaux. Atelier à réaliser au Point Commun à Bordeaux. Intervention réalisée par un agent de l'équipe Création et d'un agent de l'équipe Développement des entreprises de la CMA
- association possible des acteurs de la « création d'entreprise » ESS comme ATIS, France Active,

3. Rédaction du cahier des charges du « Guide du conseiller d'entreprise artisanale & ESS » reprenant les spécificités de l'ESS adapté au secteur de l'artisanat (réalisation du guide en 2024).

#### *Livrable*

Cahier des charges d'un « Guide du conseiller d'entreprise artisanale & ESS »

#### *Calendrier*

A partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 pour la montée en compétences des salarié·es de la CRESS et du deuxième semestre pour les agents CMA,  
Réalisation du cahier des charges du Guide sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2023.

#### 4/ Acculturation du chef d'entreprise artisanale et porteur de projet en création-reprise sur l'ESS

#### *Constat*

Il y a un manque de connaissance du porteur de projet en création-reprise et des chefs d'entreprise de manière générale quant aux spécificités de l'ESS.

#### *Objectifs*

- Apporter un premier niveau d'information qualitatif et complet au porteur de projet et/ou au chef d'entreprise artisanale afin de lui permettre d'orienter ses choix,
- Favoriser l'orientation vers les acteurs du territoire dédié à l'ESS (CRESS),
- Initier un premier test sur 2023 pour monter en puissance sur 2024.

#### *Mode opératoire*

- Mise en place d'un test sur le deuxième semestre 2023 de 2 réunions d'informations à la création par la CMA coanimées avec la CRESS. Proposition de programme prévisionnel :
  - o « C'est quoi l'artisanat » : l'artisanat et ses métiers, réglementations et qualifications, les services de la CMA),
  - o « Quel entrepreneur êtes-vous ? » : Votre projet, vos motivations, vos compétences,
  - o « Quelles sont les étapes à suivre ? » : Parcours du créateur, accompagnement CMA
  - o Définition et contexte de l'ESS, grands principes, panorama et initiatives,
- Conception du cahier des charges d'un « Guide de l'ESS pour l'entreprise artisanale » qui sera produit sur 2024,
- Participation de la CMA aux événements ESS organisés par la Métropole (services généraux CMA et pépinière d'entreprise Bordeaux Sainte Croix).

#### *Livrable*

Cahier des charges d'un « Guide de l'ESS pour l'entreprise artisanale »

#### *Calendrier*

2<sup>ème</sup> semestre 2023

La présente délibération propose ainsi d'octroyer une subvention de 10 000 € en 2023 à la CRESS Nouvelle-Aquitaine pour la réalisation de ses actions dans le cadre d'« ESS et artisanat ».

En ce qui concerne la CMA Nouvelle-Aquitaine, s'agissant d'une subvention de moins de 23 000 € qui ne se cumule pas avec d'autres financements métropolitains, la subvention de 10 000 € en sa faveur fera l'objet d'une décision du Président de Bordeaux Métropole via un arrêté conformément à la délibération n°2023-2 du Conseil métropolitain du 27 janvier 2023.

#### **Budget de l'action spécifique 2023 « ESS et artisanat »**

Budget prévisionnel spécifique de la CRESS Nouvelle-Aquitaine

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Autres services extérieurs (divers)	3 500	<b>Vente de prestations</b>		
Charges de personnel	24 570	Réalisation du panorama	1 000	3,6%
		<b>Subventions d'exploitation</b>		
		Bordeaux Métropole	10 000	35,6%
		<b>Autofinancement</b>		
			17 070	60,8%
<b>Total</b>	<b>28 070</b>	<b>Total</b>	<b>28 070</b>	

La CRESS Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole sont ainsi les 2 co-financeurs de cette action spécifique ESS et artisanat en 2023. Par ailleurs, Bordeaux Métropole finance annuellement 50 000 € via la Feuille de route ESS métropolitaine à la CRESS Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre de son plan d'actions général (le dernier soutien en date à la CRESS a été voté en Conseil métropolitain de mars 2023).

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** le Schéma de Développement Economique Métropolitain (SDEM) adopté le 25 novembre 2021,

**VU** la Feuille de route relative à l'Economie sociale et solidaire métropolitaine adoptée en Conseil de Bordeaux Métropole du 7 juillet 2022,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** les acteurs ESS et artisanaux accompagnés à travers la présente délibération constituent une ressource forte sur le territoire pour la dynamique de secteurs d'activités socialement innovants et contribuent à la création d'emplois non délocalisables,

**CONSIDERANT** le bénéfice par la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) Nouvelle-Aquitaine d'une aide au fonctionnement pour un montant de 10 000 euros pour l'année civile 2023, et considérant par conséquent le dépassement du plafond de 23 000 € du point de vue de la computation des subventions perçues par ce partenaire,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention de 10 000 € en faveur de la Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine pour la réalisation de l'action spécifique « ESS et artisanat » en 2023.

**Article 2 :** d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

**Article 3 :** d'imputer la dépense correspondante de fonctionnement sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>6 JUILLET 2023</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Alain GARNIER
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>7 JUILLET 2023</b>	